



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié le 27/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 4 - Trame verte : Acquisition de parcelles de terrain, situées secteur Chamuse

Délibération n° 008086

Trame verte : Acquisition de parcelles de terrain, situées secteur Chamuse

Rapporteur : M. Aurélien LAROPPE, Conseiller Municipal Délégué

	Date	Avis
Commission n° 2	30/09/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal l'acquisition par la commune de terrains (5 975 m²) classés en zone N du Plan local d'urbanisme, situés au lieudit « Chamuse ».

Objet : valorisation d'espaces naturels

Dépense : 14 467 €.

Monsieur [REDACTED] et son épouse Mme [REDACTED] ont récemment proposé à la Ville de Besançon d'acquies trois parcelles de terrain situées au lieudit « Chamuse ».

Ces parcelles non bâties, cadastrées section KT n° 43-52 et 53, d'une contenance totale de 5 975 m², sont classées en zone N du Plan Local d'Urbanisme.

La Ville de Besançon a engagé sur ce secteur, depuis de nombreuses années, une démarche active de constitution de réserves foncières visant à garantir une continuité écologique cohérente.

L'acquisition des parcelles proposées par M. et Mme [REDACTED] s'intègre parfaitement dans cette démarche en constituant un tènement foncier intégrant les propriétés communales limitrophes.

Un accord est intervenu en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition des parcelles cadastrées section KX n° 88, 90 et 133, d'une surface globale de 5 975 m², libres de toute occupation pour un montant de 14 467 €, conformément aux prix pratiqués pour des terrains de même nature,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.515.2111.00501.30100.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition de terrains situés chemin de Chamuse, aux conditions énoncées dans le rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

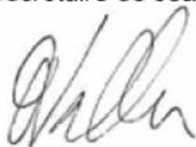
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

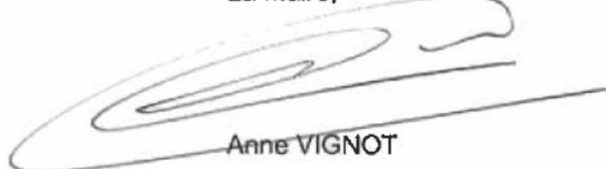
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Acquisition de terrains à M. [REDACTED]
parcelles cadastrées section KX n° 88, 90 et 133
situées secteur Chamuse à Besançon

